



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE VAUCLUSE

Avignon, le **18 JAN. 2019**

Madame la Directrice de la DREAL PACA  
Unité Départementale de Vaucluse  
Cité Administrative  
Bat 1 porte B  
avenue du 7ème Génie  
84000 AVIGNON cedex 09  
à l'attention de Delphine PICOT

direction  
départementale  
des territoires

de Vaucluse

Service Eau,  
Environnement et Forêt

Procédures  
Administratives

**Objet :** demande d'examen d'une demande d'autorisation environnementale unique  
n°AEU\_84\_2018\_14\_DREYER

**PJ :** Avis DREAL du 09 janvier 2019

**Affaire suivie par :** Françoise BEAUMONT – Sylvie BERTRAND  
Téléphone : 04 88 17 85 70 / 04 88 17 85 92  
Courriel : [francoise.beaumont@vaucluse.gouv.fr](mailto:francoise.beaumont@vaucluse.gouv.fr)  
[sylvie.bertrand@vaucluse.gouv.fr](mailto:sylvie.bertrand@vaucluse.gouv.fr)

Vous avez sollicité le Service Eau, Environnement et Forêt de la DDT de Vaucluse sur la demande d'examen sur une demande d'autorisation environnementale unique n°AEU\_84\_2018\_14\_DREYER, concernant :

**– un projet d'exploitation ses installations de fabrication de portes et panneaux isothermes, relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement sur le territoire de la commune de Vedène.**

Adresse postale :

Services de l'État en Vaucluse  
direction départementale  
des territoires  
Service Eau, Environnement et  
Forêt/ PPA  
84905 Avignon cedex 9

Après étude du dossier, les remarques sur ce projet sont :

### **1) Régularité et qualité du dossier**

le dossier est régulier et sa qualité suffisante.

### **2) Analyse sur le fond du dossier**

L'entreprise DREYER s'installe dans une zone dédiée aux activités.  
Les éventuelles nuisances sonores n'impacteront pas de population.

Le projet concerne un terrain représentant une surface totale de 12 687 m<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, le terrain d'emprise des installations est totalement imperméabilisé (bâtiments, voiries traitées en enrobé et en stabilisé, parkings, travées de stockage), et les eaux pluviales sont rejetées directement dans le collecteur pluvial qui longe l'avenue de Vidier au Sud. La surface active est donc de 12 687 m<sup>2</sup>.

téléphone :

04 88 17 85 00

télécopie :

04 88 17 85 85

courriel :

[ddt@vaucluse.gouv.fr](mailto:ddt@vaucluse.gouv.fr)

internet :

[www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

La gestion des eaux pluviales proposée dans l'annexe 15 à savoir :

stocker un volume de 45 m<sup>3</sup> dans le réseau interne existant (canalisation Ø 600 mm en béton, d'un linéaire total d'environ 160 mètres), qui fonctionnera en charge ,

stocker un volume de 226 m<sup>3</sup> en surface, sur l'enrobé, par création d'un merlon périphérique, sur une surface totale d'environ 1 730 m<sup>2</sup> et une hauteur moyenne de 20 cm,

réguler le débit (via un régulateur automatique) à 72 litres/secondes,

Traiter les eaux de ruissellement via un séparateur d'hydrocarbures,

Évacuer les eaux stockées et traitées vers le réseau pluvial de l'avenue de Vidier,

consiste à créer un volume de rétention total de 271 m<sup>3</sup> dimensionné pour l'occurrence décennale et à mettre en place un décanteur d'une capacité de 5 000 l.

La mise en œuvre de cette solution nous paraît indispensable compte tenu de l'environnement du site. En effet, il se situe dans le bassin versant de la Roubine de Morières où les réseaux pluviaux sont saturés et où la MISE de Vaucluse impose une compensation centennale pour les nouveaux aménagements.

En conclusion, sous réserve du respect des observations précédentes, la DDT émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale unique de la société DREYER.

Le chef du service eau, environnement et  
forêt



Olivier CROZE